



■ Décision n° 2022-47

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Creil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1°,
- Vu la délibération n° 15 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant sur l'élection de Monsieur Cédric LEMAIRE en qualité de Vice-président du CCAS,
- Vu la délibération n° 16 du Conseil d'administration du CCAS en date du 21 août 2020, certifiée exécutoire le 25 août 2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Vice-président du CCAS, notamment pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil d'administration,
- Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu la lettre de consultation transmise le 28 juillet 2022 à 4 opérateurs économiques pour la réalisation d'une mission AMO visant l'amélioration du cadre de vie des Résidences autonomie A. Leroy et C. Somasco du CCAS de Creil,
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 30 septembre 2022 à 12 heures 00,
- Vu les critères de jugement des offres figurant dans la lettre de consultation :
 - Valeur technique : 55 %
 - Prix : 45 %
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 20 octobre 2022,

■ Considérant :

Qu'une seule entreprise a remis une offre dans les délais,

Qu'après analyse des offres, la société AMOME Conseils a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

■ Décide :

Article 1 : D'attribuer le marché public relatif à la réalisation d'une mission AMO pour l'amélioration du cadre de vie des Résidences autonomie Aurélie Leroy et Charles Somasco à la Société AMOME Conseils, sise 36 rue Rabelais – 69512 VAULX EN VELIN Cedex.

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 22 320 € HT.

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis, et affichée au CCAS dans les conditions prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 03 NOV. 2022
et publication ou notification le 03 NOV. 2022
affiché le 02 NOV. 2022

Creil, le 27 octobre 2022

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE

Cédric LEMAIRE



Pôle solidarité-santé
Direction du CCAS

Affaire suivie par : Jacqueline RAMELET
03 44 62 70 26
jacqueline.ramelet@mairie-creil.fr

AMOME Conseils
A l'attention de Monsieur Nicolas GRANGE
Gérant
36 rue Rabelais
69512 VAULX EN VELIN Cedex

Creil, le 27 octobre 2022

Lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Objet : mission AMO pour l'amélioration du cadre de vie
des Résidences autonomie A. Leroy et C. Somasco
du CCAS de Creil

Monsieur,

Vous avez déposé un pli dans le cadre du marché public visé en objet. Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre offre a été retenue.

Vous trouverez ci-joint la DPGF revêtue de ma signature.

Je vous rappelle que ce marché prendra effet à compter de la présente notification pour une durée maximale de 18 mois.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur BRAILLY, chef du service Vie des seniors, au 03.44.62.70.09.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cédric LEMAIRE

Maire-adjoint en charge de la solidarité
Vice-président du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale - 80 rue Victor Hugo - 60100 CREIL
03 44 62 70 00 / www.ccas-creil.fr / www.creil.fr / ccas@mairie-creil.fr



Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Réhabilitations de résidences pour le CCAS de Creil



Décomposition du Prix Global et Forfaitaire / Temps passé pour la mission

PHASES	AMOME	
	temps prévus en jour	TOTAL
PHASE 1 - programme		
réunion de cadrage - visite des sites initiale	1,0	720,00 €
rédaction du programme	2,0	1 440,00 €
réunions, restitutions, présentations (cis comptes rendus)	1,0	720,00 €
sous-total Phase 1	4,0 j	2 880,00 €
PHASE 2 - recrutement d'un maître d'œuvre et suivi de la conception		
consultation de 3 candidats - projet de marché / négociation des offres / mise au point / attribution	3,0	2 160,00 €
avis sur avant projet	2,0	1 440,00 €
avis sur PRO/DCE	2,0	1 440,00 €
préparation des marchés de travaux - vérification des analyses des offres	4,0	2 880,00 €
comités de pilotage	2,0	1 440,00 €
sous-total Phase 2	13,0 j	9 360,00 €
PHASE 3 - supervision de la phase travaux		
travaux sur résidence Aurélie Leroy	8,0	5 760,00 €
travaux sur résidence SOMASCO	6,0	4 320,00 €
sous-total Phase 2	14,0 j	10 080,00 €
TOTAL PHASES 1+2+3 (€ HT)	31,0 j	22 320,00 €
TVA (20%)		4 464,00 €
TOTAL OFFRE (€ TTC)		26 784,00 €

27/10/2022
Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE

